INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CM-AM DYNAMIQUE EUROPE
Code ISIN Part C : FR0010359430
CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
Crédit Mutuel Alliance Fédérale

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT :

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence composite, 80% Euro Stoxx 50 + 20% €STR capitalisé, sur la durée de placement recommandée.

La composition de l'OPCVM peut s'écarter de manière importante de la répartition de l'indicateur.

Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes réinvestis pour l'Euro Stoxx 50 et intérêts capitalisés pour l'€STR.

Le gérant utilise une gestion dynamique et flexible d'OPCVM et de FIA.
Pour atteindre l'objectif de gestion, la stratégie utilisée procède des éléments suivants :
-Une définition de l'allocation stratégique de long terme en OPCVM et FIA.
-Une gestion flexible de la construction de portefeuille : une sélection d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement est effectuée en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs (société de gestion de portefeuille, gérant, process). Cette construction a pour vocation d'être évolutive et dynamique dans le temps.
Le gérant suit l'évolution des composantes géographiques et sectorielles des indices de référence.
Puis, compte-tenu des conclusions du comité de gestion stratégique de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, en fonction de l'allocation stratégique décidée en comité de gestion et dans la limite de sa marge de manœuvre, le gérant dispose de marges tactiques pour profiter des fluctuations de marché et constituer son allocation tactique en sur ou sous-pondérant certaines zones au moyen d'OPCVM ou de FIA spécialisés. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.
L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :
De 60 % à 90 % sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques y compris pays émergents, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :
- 60% minimum sur les marchés des actions des pays de l'Union européenne.

De 0% à 30% aux instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques y compris pays émergents, de catégorie « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ; et aux investissements en produits actions couverts.

De 0 % à 20 % en cumul sur les marchés émergents actions et taux

De 0 % à 20 % au risque de change sur des devises hors euro

De 0 % à 20 % au risque de marchés hors zone Euro, dont :
- de 0 % à 10% au risque de marchés actions hors Union Européenne.

Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM peut être investi au-delà de 20 % de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger et jusqu'à 30% en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :
- contrats financiers à terme ferme ou optionnels utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux et de change
L'effet de levier indicatif est de 150%.
- dépôts, emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans
Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscription et de rachat :
Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour à 9h00 et exécutés sur la valeur liquidative du lendemain.

La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré sur les cours de clôture, à l'exception des jours de fermeture de la Bourse de Paris (calendrier Euronext SA).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT :

INDICATEUR SYNTHETIQUE SUR LA VOLATILITE HISTORIQUE

1	2	3	4	**5**	6	7

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :
Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.
Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps
Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 5 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées.
Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Cet OPCVM est classé en catégorie « 5 » en raison de sa forte exposition aux marchés actions et accessoirement à son exposition aux marchés de taux qui peuvent connaître des fluctuations importantes.

En effet, la valeur liquidative peut subir des variations induites par la maturité des titres, la sensibilité du portefeuille et la volatilité du marché actions.

RISQUES NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :
Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements

FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	2%
FRAIS DE SORTIE	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS	**2,06%** TTC*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	néant

* Le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais prélevés au cours du dernier exercice clos au 31/12/2020. L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces frais sont susceptibles de varier d'une année à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.creditmutuel-am.eu.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance de l'OPCVM, des éventuelles commissions de surperformances des fonds détenus et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSEES

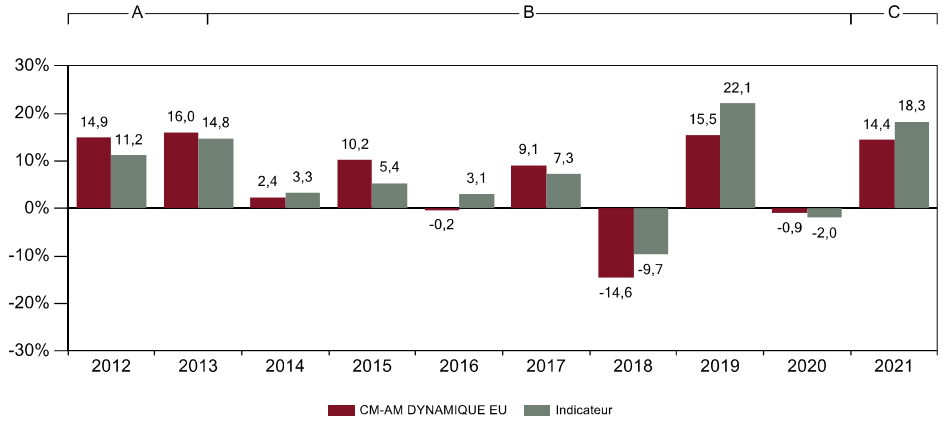

A : 80% ESTX 50 PRICE + 20% EONIA ARITHMETIQUE
B : 80% ESTX 50 EUR RETURN + 20% EONIA CAPITALISE
C : 80% ESTX 50 EUR RETURN + 20% ESTR CAPITALISE

AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie

Celle de l'indicateur de référence est calculée dividendes réinvestis

DATE DE CREATION DU FONDS : 06/11/2006 ***DATE DE CREATION DE LA PART :*** *06/11/2006*

DEVISE DE LIBELLE : *euro*

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Néant

INFORMATIONS PRATIQUES :

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / US Person (la définition est disponible sur le site internet).

NOM DU DEPOSITAIRE : BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL (BFCM)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
Direction des relations distributeurs
4 rue Gaillon – 75002 PARIS

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES DE PARTS : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT

REGIME FISCAL : L'OPCVM est éligible au PEA

L'OPCVM n'est pas assujetti à l'Impôt sur les sociétés et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation

L'OPCVM est éligible au PEA Cet OPCVM est éligible au régime de l'abattement de droit commun pour durée de détention pouvant être pratiqué sur le montant net de la plus-value

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site www.creditmutuel-am.eu ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion à CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT – Direction des relations distributeurs – 4 rue Gaillon – 75002 PARIS

La responsabilité de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30/12/2022.